

Inscription aux Cours particuliers

Segreteria Studenti
Via Vittoria Colonna, 14

80121 Napoli (Italia)
Numéro gratuit 800 911 771

Tél. +39 081 19567975

Fax +39 081 19574330

E-mail : segreteria.studenti@unipegaso.it

Horaires pour le public :

Du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures

Admission

Ils peuvent s'inscrire à des cours particuliers activés par les cours de licence ou de doctorat de l'Université, et passer les examens, en obtenant relative certification :

- les licenciés ayant besoin de fréquenter les cours et de passer les examens relatifs à disciplines n'appartenant pas aux plans d'études destinés à passer la licence, mais qui sont requises pour l'admission à des concours publics ou pour l'accès à des écoles de spécialisation.
- Citoyens de nationalité italienne ou européenne possédant un diplôme d'école secondaire (bac) valable à l'admission à l'université du pays où il a été obtenu.

Présentation de la demande

La demande d'inscription aux cours particuliers peut être présentée seulement pour les enseignements relatifs aux cours universitaires disciplinés par la nouvelle organisation législative (D.M. n. 509/99 et successives modifications).

Pour s'inscrire il est nécessaire d'envoyer par recommandée à l'adresse indiquée dans la demande :

- la demande d'inscription trouvable à l'adresse <http://www.unipegaso.it/docs/corsosingolo.pdf> ,
- une copie du versement bancaire,
- une photocopie du document d'identité et du code fiscal,
- deux photos d'identité, dont l'une signée sur le front.

Echéances

L'inscription aux cours particuliers peut être effectuée pendant toute la durée de l'année académique.

Cotisations

Pour l'inscription aux cours particuliers ils sont prévues les frais suivantes :

- 100,00 euros pour les procédures d'inscription et la délivrance du livret universitaire ;
- 50,00 euros pour le CFU (Crédit Formatif Universitaire)

Exemples :

Pour 6 crédits = 100,00 + (50 x 6) = 400,00

Pour 9 crédits = 100,00 + (50 x 9) = 550,00

Moyens de paiement

Le paiement des cotisations doit être effectué par versement bancaire à ces coordonnées :

Università telematica Pegaso
Banca della Campania
Via Solimena, 30/42 – 80127 Napoli
ABI 05392 CAB 03402 C/C 000001274735
IBAN : IT 65 H 05392 03402 000001274735

En faisant très attention à spécifier dans la « cause du paiement » la mention :

« iscrizione corsi singoli A.A.(indicare l'anno accademico) – Facoltà di... »
**« inscription cours particuliers A.A....(indiquant l'année académique) – Faculté de
.... »**

Et de façon claire et lisible, le

« prénom et nom de l'étudiant » qui va s'inscrire.

Cours particuliers pour les citoyens étrangers

Ils peuvent être admis à la fréquence des enseignements particuliers d'une ou plusieurs Facultés :

- les citoyens possédant un diplôme d'école secondaire (bac) délivré par une institution européenne valable pour l'admission à l'université du pays où il a été obtenu. Au moment de l'inscription les intéressés peuvent autocertifier la possession du bac mais ils doivent présenter la déclaration de validité du diplôme en original, délivrée par le Bureau diplomatique-consulaire italien responsable sur le territoire ;
- les étudiants non communautaires résidents à l'étranger, ayant présenté la demande dans le délai prévu près le Bureau diplomatique ou consulaire italien responsable sur le territoire, selon les indications du MIUR (Ministère italien universitaire régional).

Après il faudra formaliser l'inscription près l'Université telematica Pegaso en présentant au Secrétariat Etudiants :

- le formulaire d'inscription ;
- le témoignage du versement d'inscription ;
- la carte de séjour

Les étudiants non communautaires résidents à l'étranger doivent passer une épreuve pour vérifier la connaissance de la langue italienne, selon les modalités indiquées par le Recteur de la Faculté.

Les citoyens communitaires et italiens résidents n'importe où, et aussi les citoyens non communitaires régulièrement admis en Italie, peuvent présenter directement au Secrétariat Etudiants la demande d'admission complète de la documentation demandée.

Informations

Au moment de l'inscription on assignera aux étudiants un matricule et un livret universitaire qu'il devra **remettre** au Secrétariat Etudiants dès que les étudiants auront terminés leurs examens.

Les étudiants sont admis aux activités formatives présentes dans l'offre didactique et aux examens dans le 28/02 de chaque année suivant celui de l'inscription à l'année académique en cours (exemple : si on s'est inscrit à l'A.A. 2006-2007 il faut passer les examens dans le mois de février 2208), en recevant une régulière certification finale, comprenant les crédits formatifs acquis.

Dans le cas où l'étudiant ne passerait pas les examens prévus ou une partie d'eux et il aurait l'intention de continuer, il devra verser 50,00 euros pour chaque CFU (Crédit Formatif Universitaire) pas encore acquis pour l'année académique suivante celui de la première inscription.

Après du Secrétariat Etudiants on trouve les documents relatifs aux résultats des examens.

L'inscrit aux cours particuliers :

- ne peut bénéficier de l'électorat actif et passif au moment des élections des représentants des étudiants ;
- ne peut pas bénéficier des interventions prévues pour le droit à l'étude.